

# EXAMEN GÉNÉRAL (PHY 896)

## 1. MISE EN CONTEXTE

La réalisation du projet de thèse de doctorat en physique doit mener à une contribution originale à la solution d'un problème spécifique lié à un thème de recherche actuel. L'examen prédoctoral, qui est passé au cours de la première année du programme de Ph.D. , permet, dans le cadre d'un mini projet de thèse, d'évaluer la capacité du candidat à entreprendre et à mener à bien une démarche scientifique.

## 2. OBJECTIFS RECHERCHÉS

Évaluer les capacités du candidat à :

- a. effectuer une recherche bibliographique,
- b. circonscrire la problématique d'un problème donné,
- c. comprendre et à savoir résumer, dans un temps limité, les connaissances disponibles sur un sujet donné,
- d. communiquer par écrit, de façon claire et concise, le résultat de ses recherches,
- e. communiquer oralement et dans un temps limité, le résultat de ses recherches.

## 3. PROCÉDURE

On remet au candidat une question portant sur un sujet d'intérêt courant en physique de la matière condensée. Cette question comporte une dimension à la fois théorique et expérimentale. Quelques suggestions et balises peuvent être données au candidat en guise d'amorce à sa recherche.

## 4. DIRECTIVES

Le candidat dispose d'une période de trois semaines pour effectuer sa recherche et la rédaction de son rapport, lequel ne devrait pas dépasser 25 pages (1 ½ interligne). Suite au dépôt du rapport, l'étudiant a une semaine pour préparer son exposé oral d'une durée d'une demi-heure. L'exposé est présenté devant jury et est suivi d'une période de questions.

## 5. MOYENS D'ÉVALUATION

Le jury de l'examen prédoctoral de chaque candidat est composé d'un comité de trois personnes. Dans la plupart des cas, il s'agit des professeurs désignés, lors de l'inscription du candidat au Ph.D. , comme membres du comité de thèse de ce candidat. Le directeur des travaux du candidat (ainsi

**que son co-directeur, le cas échéant) sont nécessairement membres de ce jury. Il est possible d'inviter un membre extérieur au département.**

**Dans l'évaluation de l'examen prédoctoral, on attribue une importance à peu près égale à la rédaction du rapport (40%), à l'exposé oral (30%) et aux réponses aux questions des membres du jury (30%).**

## **6. RÉSULTAT DE L'EXAMEN**

**Le résultat de l'examen est soit R (réussite) ou E (échec). Un échec met fin à la candidature du candidat au programme de doctorat. L'examen général compte pour 7 crédits dans le programme de doctorat.**

**Dans certains cas exceptionnels, le jury peut inviter le candidat à présenter une nouvelle version de son rapport ou de son exposé à l'intérieur d'un délai ne dépassant pas une période de trois mois.**

**Le jury remet un rapport d'examen au candidat lui indiquant, le cas échéant, les divers points à améliorer.**

**Document mis à jour le 23 avril 2003.**